

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 03/10/2022

Séance du 22 septembre 2022

Date de convocation : 13 septembre 2022
Date d'affichage : 13 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Brigitte MARGAILLAN, Nicolas SALERNO, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDRENOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTE et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

Absents et excusés : Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-François LOVISOLO, Mariane DOMEIZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-078
Modification des délégués au
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-33 et L. 5721-2 ;
Vu la délibération n°2019-044 du 6 juin 2019 approuvant les statuts du SMAVD ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 portant modification des statuts du SMAVD ;
Vu la délibération n°2020-046-A du 20 août 2020 concernant l'élection des délégués de COTELUB au SMAVD ;
Vu la délibération n°2022-009 du 3 février 2022 modifiant les délégués de COTELUB au SMAVD ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est membre du SMAVD.

Dans sa séance du 20 août 2020, le conseil communautaire avait élu Monsieur Robert Tchobdrenovitch comme délégué titulaire de COTELUB auprès du syndicat et Monsieur Michel Simos comme délégué suppléant.

A la suite du décès de Monsieur Simos, il convient de procéder à son remplacement comme délégué suppléant de COTELUB auprès du SMAVD.

Monsieur Robert Tchobdrenovitch a souhaité ne plus siéger au sein du comité syndical du SMAVD. Il convient également de le remplacer comme délégué titulaire de COTELUB auprès du SMAVD.

En conséquence et en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil communautaire d'élire de nouveaux représentants pour remplacer Messieurs Simos et Tchobdrenovitch.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De proclamer Madame Samantha KHALIZOFF déléguée titulaire au SMAVD en remplacement de Monsieur Robert Tchobdrenovitch ;
- De proclamer Monsieur François BONNET délégué suppléant au SMAVD en remplacement de Monsieur Michel Simos ;
- De proclamer Monsieur Denis VANDENABEELE délégué suppléant au SMAVD ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De proclamer** Madame Samantha KHALIZOFF déléguée titulaire au SMAVD en remplacement de Monsieur Robert Tchobdrenovitch ;
- **De proclamer** Monsieur François BONNET délégué suppléant au SMAVD en remplacement de Monsieur Michel Simos ;
- **De proclamer** Monsieur Denis VANDENABEELE délégué suppléant au SMAVD ;
- **De l'autoriser** à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Brigitte Margailan
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

